

## TÉLÉGRAPHE OFFICIEL.

Laybach, samedi 30 mai 1812.

## EXTERIEUR.

## AMÉRIQUE MÉRIDIONALE.

*Ile de la Trinité, 8 février.* Nous venons d'apprendre qu'un convoi de vingt voiles, venant de Cumana, et appartenant à la république de Venezuela, a passé par le golfe, il y a quelques jours, sous les ordres du commodore Biddo. Ce convoi est destiné pour l'Orénoque, et doit coopérer avec un corps d'armée qui est envoyé par terre pour soumettre la ville d'Angoitura et la province de la Guyane-Espagnole au pouvoir de la confédération de l'Amérique méridionale. Ainsi, nous apprendrons bientôt que cette grande province est aussi entrée dans la ligue générale.

(Journ. de l'Emp.)

## PRUSSE.

*Liegnitz, 1.<sup>er</sup> mai.* Le bataillon de vélites, les grenadiers et la garde-d'honneur de la garde italienne, sont arrivés ici ce matin, ainsi qu'un régiment d'infanterie, un régiment de dragons et un détachement d'artillerie, faisant tous partie de la garde italienne. Il étoit arrivé avant-hier un convoi considérable de chariots chargés de biscuit, qui est reparti ce matin.

Un courrier expédié par S. A. S. le major-général prince de Neuchâtel, est arrivé avant-hier à Glogau, a apporté à toutes les troupes qui composent le 4.<sup>e</sup> corps d'armée l'ordre de cantonner jusqu'à nouvel ordre dans la Basse-Silésie, et à la garde italienne celui de retourner dans ses anciens cantonnemens.

(Gaz. de France.)

## CONFÉDÉRATION DU RHIN.

*Francfort, 6 mai.* S. A. I. le prince vice-roi d'Italie est arrivé ici hier. Après avoir dîné chez le comte Tasscher, il a continué sa route. On assure qu'il se rend directement à Posen.

(Journ. de l'Emp.)

## SUISSE.

*Bâle, 8 mai.* Un courrier, expédié par S. E. le landamman de la Suisse, est parti d'ici pour Paris, vers la fin d'avril, afin d'y porter les votes unanimes de ratification de la nouvelle capitulation militaire prononcée par les dix-neuf cantons.

(Moniteur.)

## ROYAUME DE NAPLES.

*Naples, 24 avril.* La Société agricole de la Calabre citérieure a proposé divers prix tendant à stimuler le zèle des habitans et à leur faire rechercher et éprouver tous les moyens d'extraire du sol et de confectionner les produits indigènes qui peuvent affranchir du tribut payé à l'étranger, et concourir aux progrès de l'industrie continentale.

(Moniteur.)

## INTERIEUR.

## EMPIRE FRANÇAIS.

*Gênes, 6 mai.* La frégate *la Galatée* de 44 canons, construite au chantier de la Foce, a été lancée à la mer,

dimanche 3 de ce mois, à dix heures du matin. L'opération s'est faite avec le succès accoutumé. Ce spectacle avoit attiré un peuple immense. (Gaz. de France.)

*Liège, 8 mai.* Les dons faits en faveur des familles victimes du désastre de la fosse Beaujonc se succèdent presque sans interruption. Il est touchant de penser que de toutes les parties de l'Empire la bienfaisance adresse son tribut à ces infortunés. Il nous seroit doux de pouvoir citer toutes les formes sous lesquelles elle s'exerce.

-- Les dons recueillis en faveur des veuves et orphelins des individus qui ont péri près du pont d'Amercoeur, dans l'inondation du 5 avril dernier, ont été versés dans la caisse du bureau central de bienfaisance, chargé d'en faire la répartition entre les familles des noyés, suivant leur état, le nombre d'enfans, etc.

-- S. E. le ministre de l'intérieur ayant accordé une gratification aux sieurs Dubois, père et fils, meuniers, demeurant dans l'arrondissement de l'Est, qui avoient bravé tous les dangers pour sauver plusieurs personnes d'une mort inévitable, ces deux généreux citoyens ont laissé cette somme pour les veuves et orphelins, en disant à M. le maire qu'ils n'ont fait que remplir un devoir que leur imposoit l'humanité, et que le succès qui a couronné leurs efforts est la plus belle et la plus douce des récompenses. (Moniteur.)

*Paris, 16 mai.* Le 11 de ce mois, à 5 heures du soir, M. Perceval chancelier de l'échiquier a été assassiné au moment où il entroit dans la chambre des communes, la balle a touché le cœur et il n'a survécu que deux ou trois minutes à sa blessure; M. Whitbread, le général Gascoigne et un grand nombre d'autres membres de la chambre des communes sont accourus dans le corridor où le meurtre s'étoit commis et ont transporté le mourant dans la chambre du secrétaire; lord Arden a reçu les derniers soupirs de son frère, c'est le général Gascoigne qui a arraché le pistolet des mains de l'assassin, il en avoit un second chargé à balle dans la poche de côté de sa culotte; après avoir consommé son crime il a été s'asseoir sur un banc devant un grand nombre de personnes et a dit tranquillement à tous ceux qui étoient présents: "Je suis le malheureux qui a fait le coup;"; il se nomme John James Bellingham; il étoit négociant à Liverpool, et a perdu toute sa fortune depuis quelques années; il paroît d'après les journaux Anglais qu'il n'avoit aucun ressentiment particulier contre M. Perceval, qu'il en vouloit au ministère et qu'en conséquence il avoit dirigé sa vengeance contre celui qui en étoit le chef; Des officiers de justice ayant été appelés, on a interrogé plusieurs témoins en présence desquels l'assassinat avoit été commis; Bellingham a été conduit sous escorte à Neugate; Lorsqu'on l'a interrogé il a voulu entrer dans quelques détails justificatifs, mais lord Castle-reagh l'ayant interrompu et lui ayant fait observer qu'il devoit les réserver pour le moment où il paroitroit devant les tribunaux, il a dit: "eh bien, alors je m'expliquerai

et mon pays me jugera. » Cet événement a produit une grande sensation à Londres.

-- Les habitans aisés de la commune de Marciac, arrondissement de Lombez (Gers) ont ouvert des souscriptions pour des distributions gratuites et journalières.

-- La goëlette prussienne *la Jeune-Elisabeth*, chargée de sucres, café, bois de teinture et cuirs, est arrivée à Caen le 12 mai.

-- Le comité central de vaccine établi près S. Exc. le ministre de l'intérieur, cherchoit depuis long-tems l'occasion de vérifier par des expériences positives l'opinion qu'avoit émise le docteur Jenner sur l'origine première de la vaccine, qu'il assuroit provenir d'une maladie particulière aux chevaux, et connue sous le nom des *eaux aux jambes*. Il croyoit que les mêmes hommes chargés de panser les chevaux atteints de cette maladie, et de traire ensuite les vaches, portoient sur les pis de ces dernières la matière des *eaux* qui développoient sur elles la vaccine.

Le docteur Loy fit en Angleterre les tentatives les plus heureuses, et confirma l'opinion de Jenner. Il en publia à Londres les résultats, qui furent insérés dans la Bibliothèque britannique.

Ensuite les docteurs Lafont de Salonique, et Sacco de Milan, répétèrent les expériences de Loy, et obtinrent les mêmes résultats que lui.

Tel étoit l'état des choses, lorsqu'une circonstance imprévue vint enfin fournir aux médecins français les moyens de s'assurer, par eux-mêmes, de la vérité de l'assertion de Jenner.

Le comité central ayant été instruit par M. Lemercier, médecin, rue Montmartre, n.º 162, que le sieur Bodreau, cocher de M. Rilliette, ancien banquier, demeurant dans la même rue, n.º 162, qui pansoit un cheval atteint des *eaux aux jambes*, et qui n'avoit pas eu la petite-vérole, avoit au poignet des boutons semblables à ceux de la vaccine, s'empressa de prendre sur ce fait toutes les informations convenables. Le jour même il sut que M. Tartra, chirurgien du premier dispensaire, auquel ce domestique avoit été adressé, s'étoit servi de la matière de ses boutons pour l'inoculer à quelques enfans. Le comité désigna plusieurs de ses membres pour assister à ses expériences: il pratiqua en même-tems des inoculations de cette matière, et elles ont complètement réussi. La vaccine la plus régulière en a été le résultat.

Le comité suit ces expériences importantes avec tout le soin dont il est capable, et il ne doute pas qu'elles ne fixent enfin l'opinion générale sur un fait qui lui paroît aujourd'hui bien évidemment prouvé. (*Gaz. de France.*)

-- On dit que les Champenois sont des moutons. Assurément ce proverbe est supposé, car en voici un qui a étranglé un loup. Ceci est à la lettre, et le fait nous est attesté par un témoin oculaire digne de foi.

Le 13 avril dernier, un loup énorme étant en embuscade près du village de Somme-Bionne, fut aperçu par plusieurs habitans qui crièrent *au loup!* et le firent sauver.

Il traversoit un champ au dessus du village où le sieur Thierry-Nottret étoit occupé avec son fils à semer de l'orge. Ce cultivateur ayant aperçu le loup, le fit poursuivre par son chien, qui le terrassa. Dans cette position, l'intrépide Thierry-Nottret saisit fortement le loup par la queue, mais l'animal, après avoir, d'un coup de dent, écarté le chien, se relève et profite de sa force extraordinaire pour

se sauver. Il se sauve en effet; le cultivateur ne le lâche pas: et ils sont entraînés tous deux dans la petite rivière de Bionne. Là, une nouvelle lutte, d'un genre singulier, s'engage entr'eux: le loup veut grimper sur la route opposée, qui est un peu élevée, et l'homme le retire par la queue dans la rivière et le fait boître malgré lui.

Ce manège qui a duré plus d'un quart d'heure, ayant à la fin étourdi le loup, le cultivateur, qui n'osoit le lâcher même en cet état, appelle son fils, à qui il fait saisir la queue du loup; alors, ayant les deux mains libres, il prend de l'une les oreilles de l'animal pour l'empêcher de remuer ou de mordre, et de l'autre, il tire son couteau et le plonge dans la gorge de cette bête redoutable, qui est ensuite étranglée avec une harte par les efforts prolongés du brave Champenois. (*Journ. de l'Emp.*)

CONFÉRENCES envoyées par S. X. le ministre de l'Intérieur, sur plusieurs objets importants, d'agriculture, d'architecture, rurale et d'économies par M. Cointeraux.

Ces conférences, au nombre de douze, se divisent en quatre sections: la première traite des procédés nouveaux dont j'ai enrichi l'agriculture: la seconde enseigne l'art de faire le feu; la troisième est consacrée aux basse-cours ou maisons de campagne; la quatrième donne les nouvelles proportions des édifices grands ou petits, construits en pierres factices; elle est terminée par une notice sur l'économie et la perfection des alimens.

#### SECTION I.<sup>re</sup>

Trois brochures et huit gravures coloriées.

On sait combien de tout temps il a été difficile d'enclore les fonds: vainement a-t-on employé pour cela les haies, les fossés, les palissades; toutes ces ressources se sont trouvées insuffisantes. C'est ce qui m'a fait imaginer une clôture peu coûteuse et solide tout-à-la-fois, que les cultivateurs peuvent construire eux-mêmes. Ce moyen m'a conduit à un autre pour fumer les terres par une nouvelle méthode, et celui-ci, à son tour, m'ayant conduit à réfléchir sur les opérations secrètes de la nature, j'en ai déduit un troisième procédé précieux pour l'agriculture, c'est la création de *voieries aquatiques*. Tous ces objets sont renfermés dans cette I.<sup>re</sup> section, qui donne en outre les dessins de la *crécise*, instrument nécessaire pour fabriquer des pierres ou moëllons factices.

Cette section se vend séparément,

5 fr.

#### SECTION II.

Quatre brochures et dix-neuf gravures coloriées.

Cette section est entièrement consacrée à l'art de faire le feu. Il ne s'agit pas ici de ces ressources ou secrets employés par les fumistes, mais de ce qui constitue les véritables principes de la construction des foyers de toute espèce, sans y employer aucun métal. Pour bien faire sentir l'importance de ce travail, j'ai eru devoir le faire précéder d'une dissertation fort curieuse et très-rare sur les *Cheminées des anciens*. Elle est suivie de la 3<sup>me</sup> édition de mon *Avis au peuple sur l'économie de son bois, ou utile réparation à faire à nos cheminées actuelles*, réparation que depuis, les fumistes ont souvent mise en pratique. Je propose ensuite d'abandonner l'usage où l'on est d'appliquer toutes les cheminées au mur, j'offre à chacun l'avantage précieux de pouvoir placer les cheminées près du mur ou au milieu de la pièce, en un mot, dans l'endroit où cela lui plaît, sans aucun danger de mettre le feu, ce procédé est applicable aux chambres, salles, cuisines, etc. Je donne ensuite

Les moyens de proportionner les poeles à la grandeur de appartemens; je fais voir aux pères de famille et aux ma- nufacturiers l'avantage qu'ils auroient de construire les four- neaux de lessive et ceux des fabriques avec des moëllons factices qui concentrent singulièrement la chaleur, et qui économisent les trois quarts de combustible. Je donne, en- fin, le moyen d'épargner le bois en ne faisant usage que de charbon de terre, et d'échauffer les étages supérieurs où l'on ne fait aucun feu.

Cette section se vend séparément, 8 fr.

SECTION III.

Trois brochures et trois planches, dont deux in-folio, repré- sentant une maison de campagne, sa basse-cour et deux séchoirs.

On trouve dans cette section la distribution de mai- sons de campagne, prise dans les règles de l'art et de la nature; la disposition des logemens d'après la latitude du climat qu'on habite; les soins journaliers pour doubler, même tripler ses récoltes par l'augmentation des engrais; l'heureuse application des pierres factices aux travaux mi- litaires, la manière de construire des corps-de-garde, maga- sins à poudre, retranchemens.

Cette section se vend séparément, 5 fr.

SECTION IV.

Trois brochures et quatre planches in-folio coloriées

Cette section renferme: le Journalier à son aise, ou l'art d'incorporer les meubles dans l'immeuble; une discussion sur l'isolement des maisons, comparée à leur réunion que l'on démontre préférable sous le rapport de l'économie; la proportion à donner aux épaisseurs des murs construits en pierres factices, relativement à leur élévation: elle est terminée par mon économie sur les alimens, au moyen d'un nouvel ustensile de cuisine l'épurateur des alimens, avec lequel on rend les mets plus sains, plus nourrissans, plus délicats et plus abondans, et par suite je traite d'un nouveau pétrin que j'ai perfectionné pour le rendre prati- quable dans toutes les campagnes. Je soumetts aux ménagè- res et aux meilleurs cuisiniers les expériences que j'ai déjà fait faire avec ces nouveaux ustensiles de ménage.

Cette section se vend séparément, 5 fr.

Les quatre sections réunies, formant ensemble douze conférences et trente-six planches, la plupart in-folio et coloriées, ne se vendent au total que, 21 fr.

On doit adresser l'une des sommes ci-dessus notées, par une reconnaissance à la poste, à M.lle COINTERAUX, au salon d'exposition des modèles, rue Traversière St-Honoré n.º 39 à Paris

1º De la Crécise et de son utilité. J'inventai cet instrument en 1806. J'ai la satisfaction aujourd'hui de le voir employer avec beaucoup de succès. Les propriétaires et les cultiva- teurs en grand nombre s'en servent pour leurs construc- tions, leurs réparations et diverses cultures. Des manufac- turiers de leur côté érigent avec la crécise de très vastes four- neaux, et cela avec une telle promptitude, que dans le seul espace de huit jours, ils ont établi à Choisy-sur-Seine, huit grands corps de ces fourneaux en pierres factices, qui auroient occasionné, bâti à l'usage ordinaire, plus de deux mois. Ces pierres quoique employées crues, rougissent au feu comme le fer, elle procurent 140 degrés de chaleur, même davantage s'il étoit nécessaire; et économisent les 5/6 de la dépense, soit sur les frais de construction, soit sur ceux du combustible.

Il seroit à souhaiter que l'on fit usage de ces fourneaux pour les soupes économiques, et en particulier pour l'ex-

traction des betteraves, de l'indigo, pour tous produits chimiques, pour les lessives, etc. C'est d'ailleurs le souhait qu'avoient déjà formé des fabricans, consigné dans un procès-verbal du 11 décembre 1807, où il est dit qu'en un instant, la crécise produit un corps compacte avec la terre seule et de la forme ou figure que l'on desire. Ce procès- verbal ici trop long à décrire sera joint aux 12 conférences.

voici les différens prix et usage de cet Instrument.

1º grande Crécise avec laquelle on bâtit maisons, en- clos, granges, étables, écuries, fabriques, forges, verre- ries, etc. 36 francs.

2º Celle pour construire les murs, non en ligne droite, mais en ligne courbe ou circulaire, et même en sinuosités lesquels murs, en ces positions, concentrant singulière- ment la chaleur, produisent des foyers capables d'accélérer la maturité des fruits et des fleurs, et les rendent beaux et meilleurs, 36 francs.

3º La moyenne Crécise servant à ériger orangeries, serres, hermitages, belvédères, ruines et toutes décora- tions, 20 francs.

4º Une Crécise pour construire des voûtes plein cintre ou en ogives, c'est-à-dire sur haussées sur le diamètre de 19 ou 12 pieds: ces pierres solides en pierres factices privent tellement d'air, qu'on y conserve dessous les plantes, fruits, légumes et denrées, 20 francs.

5º Celle pour ériger des colonnes et colonnades d'une élévation convenable pour embellir les jardins, les entrées des maisons de campagne, les vestibules, escaliers, même des salons, servant encore aux pansemens des animaux, et pour y traire les vaches, formant à peu de frais des han- gards, des meules, bergeries, etc. 20 fr.

6º Une autre Crécise applicable aux fourneaux des sou- pes économiques, à ceux des ménages particuliers, des grandes fermes, pour les lessives, teintures, etc. 18 fr.

7º Un Crécise destinée aux réparations journalières, à condamner les portes et les fenêtres, à construire les cloi- sons, faire les potagers, etc. 12 fr.

8º Une autre consacrée à l'instruction de la jeunesse, avec laquelle, elle s'amuse à faire des maisonnettes assez vastes pour y enfermer des poulets, colombes, perdrix et tous oiseaux, à ériger des piédestaux, de petits enclos, des abris salutaires aux fleurs et aux fruits, en un mot à mille fantaisies. 6 francs.

9º Autre, que les propriétaires peuvent en se pro- menant prendre sous le bras ou mettre dans la poche, à l'effet d'essayer la tenacité de la terre dans chaque fonds cette Crécise décrite en la 4 section des conférences, 4 francs.

10º Une Crécise pour les enfans en bas âge, et les fa- cilitier à bâtir de petits objets sur une table. 3 fr.

Nota, Celle-ci dépend du petit équipage d'entrepreneur donné en étrennes le 1 jour de l'an 1812, et dont le prix étoit de 11 francs.

MODÈLES.

1º Le modèle du toit de la nouvelle charpente de l'auteur sur une échelle de demi pouce pour pied, y joint trois traités gravés et imprimés, lesquels facilitent à les faire exécuter. 12 francs.

2º Le modèle faisant partie de la cheminée d'après l'Avis au Peuple sur l'économie de son bois, décrite dans la 12.ºme section des conférences; les pièces de ce modèle se mon- tent et se démontent pour l'intelligence de l'ouvrier qui va travailler ce modèle avec une instruction particulière, est du prix de 5 francs.

3.° Le modèle d'un fourneau économique (voyez ci-dessus à l'article des crécises n. 6); on y aperçoit les conduits de chaleur, les pierres factices distinctes des briques cuites; le tout pour instruire l'ouvrier qui va l'exécuter, 6 francs.

4.° Le modèle d'un très-long fourneau pour les fabriques majeures, décrit dans la même 2.° section des conférences; fourneau exécuté ainsi qu'il en est constaté par le procès-verbal du 11 décembre 1807, 5 fr.

5.° Le modèle d'un Egrappoir pour pouvoir le faire exécuter en grand de la même et si avantageuse structure, qu'il n'est que les grains de raisin mûrs qui y passent pour tomber dans la cuve; à ce modèle est joint un traité intitulé *le Joyeux vigneron à ses vendanges* in 8.° avec gravures pour bien disposer les cuiviers, celliers, et que l'auteur nomme *Vendangeois*, prix 6 fr.

6.° Le modèle d'un mouton ou d'un bélier pour comprimer les pierres factices, 12 francs.

### ECONOMIE DOMESTIQUE.

L'Epurateur des alimens: nouvel ustensile de cuisine et d'office. On y fait 1.° d'excellens potages ou soupes: et avec facilité les purées quelconques, pois, haricots, etc: on y réduit en un instant, les pommes-de-terre en vermicelle que chacun apprête de toutes les manières, et du meilleur goût: on y épure le beurre, les fromages: on y presse les épinards et toutes herbes, les fruits rouges tels que groseilles, cerises, etc. On se procure donc à la minute des boissons rafraîchissantes et autres salutaires; par lui, on se dispense des paniers à salade, la rendant extrêmement propre, les œufs durs s'y réduisent en miette; on obtient de cette machine des compotes, marmalades, liqueurs: on y filtre les bouillons et autres liquides: on fait les coulis, on y presse les citrons, on y concasse les noix, les amandes. etc. etc. etc.

L'Epurateur avec tout l'assortiment, coûte, pour le ménage de quatre personnes, 16 francs.

Pour celui de six, 34 francs.

Pour celui de douze, 36 francs.

Pétrin perfectionné; ce nouveau pétrin consigné dans la 4.° section des conférences, oblige à faire le pain et la pâtisserie avec la plus grande propreté; avec lui, on a la facilité d'amalgamer à la farine de blé, l'orge, le ris, le seigle, les pommes de terre et autres, le prix de ce pétrin est de 36 fr.

S'adresser à M.<sup>e</sup> Cointeraux, au Salon d'Exposition des modèles, Rue Traversière-St.-Honoré, N.° 39 à Paris; où chacun peut envoyer par une reconnaissance de la Poste, ou toute autre voie, l'un ou plusieurs des prix ci-dessus désignés: aussitôt la D.<sup>lle</sup> Cointeraux, expédie à l'adresse qu'on lui aura donné, les objets demandés.

#### Observation.

Il est certain que les bâtimens de vaste largeur, présentant des difficultés dans la construction, occasionnent des frais énormes. Mais les propriétaires pour les écuries doubles; les manufacturiers pour leurs grandes fabriques; les fabricans pour leurs forges, leurs verreries, et tous autres dont les travaux exigent de grands espaces, peuvent écrire à M. Cointeraux leur intention, lui désigner les mesures,

et il leur fera parvenir des plans et dessins avec lesquels ils pourront se flatter de faire exécuter ces sortes d'entreprises majeures, en profitant de toute l'économie, dont le nouveau genre de bâtir est susceptible.

### PROVINCES ILLYRIENNES.

Laybach, 29 mai. S. M. a ordonné qu'il seroit établi un courrier de Costanizza à Constantinople pour faciliter le commerce de la France avec le Levant par les Provinces Illyriennes; Mr. le chargé d'affaires à Constantinople a obtenu les firmans nécessaires, et a réglé ce qui étoit relatif à l'établissement de ces courriers; aujourd'hui le service est organisé; le service des lettres a été fixé à un taux modéré, la direction des postes s'est attachée à lever toutes les difficultés que pouvoit présenter la différence des tarifs, en France, en Italie et dans les Provinces Illyriennes.

La sagesse des mesures qui ont été adoptées sont une nouvelle garantie pour le commerce de la protection que S. M. daigne lui accorder, on trouvera au numéro prochain un avis sur l'établissement des postes en Turquie.

Le premier courrier qui est parti de Constantinople le 4 mai, est arrivé à Laybach dans la nuit du 24.

— Quelques défauts de formalité avoient empêché jusqu'à présent de payer au clergé de l'Istrie et de la Dalmatie les indemnités accordées par S. M. pour la suppression des dîmes; le Ministre des cultes vient de lever les difficultés de forme qui s'étoient présentées; en conséquence le paiement des indemnités des dîmes va être incessamment effectué.

#### Annonce de Livres.

Code Napoléon, édition conforme à celle originale de l'Imprimerie impériale, avec les tables et un Répertoire alphabétique et raisonné des matières en allemand et en français, imprimé chez Leyraut à Strasbourg; 2 vol. in 8.° brochés; Prix, dix-sept francs cinquante centimes.

Le même ouvrage, édition de la même imprimerie avec des tables et le répertoire en texte allemand;

Ces deux éditions du Code Napoléon recommandables par leur correction, la beauté des papiers et celles de l'impression, se vendent à Laybach, chez M. Licht, libraire, grande Rue.

La traduction allemande a pour son exactitude et sa clarté obtenu d'être la seule officielle dans le royaume de Westphalie et dans le grand-duché de Berg, où un décret impérial en a autorisé la publication.

### A V I S.

Le nombre des abonnés n'étant pas assez considérable dans ce moment pour couvrir les frais nécessaires, le *Télégraphe officiel* ne pourra paroître au texte italien qu'au premier juillet, à moins que les abonnemens parvenus au directeur ne lui permettent de devancer ce terme.

Les personnes qui voudront se procurer ce journal, sont instamment priés de faire leur soumission auprès de l'autorité locale du lieu de leur résidence, dans les bureaux de Messieurs les subdélégués ou des directeurs des postes. Elles voudront bien remettre dans un court délai à la direction des postes le montant du semestre ou seulement du trimestre, si quelque cause leur rendoit ce dernier paiement plus convenable.

### A V V I S O:

Il numero degli abbonati non essendo ancora sufficiente per supplire alle spese necessarie alla stampa del *Telgrafo ufficiale* in lingua italiana, questo non potrà comparire che il dì 1.° luglio, a meno che gli abbonamenti pervenuti al Direttore non gli permettessero di attendere fino a questo termine.

Le persone che volessero procurarsi questo giornale, sono pregate di fare la loro richiesta presso l'autorità del luogo di loro residenza, negli uffici dei Suddelégati o dei Direttori delle poste. Esse si compiaceranno altresì di rimettere in breve spazio di tempo alla Direzione delle poste l'importo del semestre o solamente del trimestre, se qualche impedimento loro rendesse quest'ultimo più conveniente.